

Modes extrajudiciaires de règlement des litiges entre entreprises en matière de droit d'auteur et de contenu numérique

Rapport sur les résultats de l'enquête OMPI-MCST

Résumé

Rappel

Le Centre d'arbitrage et de médiation de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (ci-après le "Centre"), en collaboration avec le Ministère de la culture, des sports et du tourisme (MCST) de la République de Corée, a mené une enquête sur le recours aux modes extrajudiciaires de règlement des litiges entre entreprises en matière de droit d'auteur et de contenu numérique. À partir de cette vaste enquête, d'entretiens approfondis, de recherches législatives et d'analyses plus poussées, le présent rapport identifie le potentiel des solutions extrajudiciaires pour le règlement des litiges entre entreprises en matière de droit d'auteur et de contenu numérique.

Ainsi que le rapport l'indique, des litiges relatifs au droit d'auteur dans l'environnement numérique peuvent survenir entre entreprises. Les secteurs concernés sont notamment la publicité, l'animation, la radiodiffusion, les films, la protection des bases de données, les livres (y compris les livres électroniques) et, plus globalement, l'édition, les applications de téléphonie mobile, les œuvres musicales et enregistrements sonores, les photographies, les logiciels, les formats télévisuels et les jeux vidéo. Les litiges portent fréquemment sur : 1) l'existence de droits valables, l'identité de leur titulaire et l'existence d'une atteinte à ces droits; 2) les transactions relatives aux droits (par exemple, le transfert d'un actif de propriété intellectuelle); et 3) la rémunération appropriée pour l'utilisation d'un contenu protégé (par exemple, la fixation de droits de licence).

Pour les parties à ces litiges, les procédures judiciaires classiques sont souvent inadaptées, du fait qu'elles peuvent perturber leurs relations commerciales, que les litiges peuvent toucher plusieurs ressorts juridiques et que les tribunaux peuvent ne pas être en mesure d'offrir la rapidité, la confidentialité, l'expertise et les solutions économiques requises. Dans de telles situations, les modes extrajudiciaires de règlement des litiges, notamment la médiation, l'arbitrage ou la procédure d'expertise, sont des solutions plus appropriées. L'adoption croissante d'outils en ligne pour le règlement des litiges, tels que les dossiers en ligne et les outils de vidéoconférence, dans le cadre des modes extrajudiciaires de règlement des litiges, ont renforcé l'attrait de ces mécanismes.

Les associations de spécialistes de la propriété intellectuelle ont donc manifesté leur intérêt pour les modes extrajudiciaires de règlement des litiges, tandis que les offices nationaux ou régionaux de propriété intellectuelle facilitent de plus en plus ce type de règlement hors tribunaux. La Commission coréenne du droit d'auteur (KCC), qui offre des services de règlement extrajudiciaire des litiges, et le Centre

ont tous deux constaté une augmentation du nombre d'affaires liées au droit d'auteur. Pourtant, il n'existe à ce jour que très peu de recherches empiriques sur l'application des modes extrajudiciaires de règlement aux litiges entre entreprises en matière de droit d'auteur dans l'environnement numérique, y compris par l'intermédiaire de fournisseurs de services de partage de contenu en ligne.

Objectifs

Dans ce contexte, le présent rapport vise à combler le manque de connaissances en proposant des données factuelles pour comprendre un certain nombre de questions thématiques. Ainsi, le rapport :

- décrit le *recours croissant aux modes extrajudiciaires de règlement* des litiges entre entreprises en matière de droit d'auteur et de contenu numérique, tel qu'il ressort de la législation et de la pratique;
- recense les *secteurs à forte intensité d'application du droit d'auteur* et les *types d'œuvres* qui génèrent des litiges entre entreprises (par exemple, les logiciels, les œuvres musicales et les autres œuvres créatives);
- définit la *nature de ces litiges* (par exemple, contractuelle ou non contractuelle) et identifie leurs *principales caractéristiques*;
- établit l'étendue de la *valeur monétaire* des plaintes (c'est-à-dire, ce qui est en jeu pour les parties commerciales) et les *solutions privilégiées* (par exemple, dommages-intérêts, redevances, déclarations d'atteinte ou d'absence d'atteinte, retraits, etc.);
- évalue la *propension des parties à régler les litiges* dans des situations de litiges contractuels et non contractuels;
- répertorie les *besoins et les préférences des parties* (par exemple, le coût, la rapidité, la qualité du résultat, la confidentialité) en lien avec les mécanismes et procédures de règlement des litiges disponibles (par exemple, tribunal, médiation, arbitrage, procédure d'expertise, etc.); et
- analyse les *possibilités, les défis, les avantages et les inconvénients des mécanismes spécialisés de règlement extrajudiciaire* en lien avec ces litiges.

Résultats de l'enquête et des entretiens

Réponses et résultats

L'enquête et les entretiens ont ciblé un public mondial, avec des réponses provenant de 129 pays de toutes les régions du monde. Les résultats présentés dans cette étude reposent sur 997 réponses à l'enquête et 74 réponses aux entretiens menés avec les principales parties prenantes.

La plupart des personnes interrogées étaient des juristes travaillant dans des cabinets d'avocats de petite et moyenne taille. L'enquête offre également une bonne représentation de médiateurs et d'arbitres. La majorité des personnes interrogées avaient plus de cinq ans d'expérience dans le domaine des litiges entre entreprises en matière de droit d'auteur et de contenu numérique.

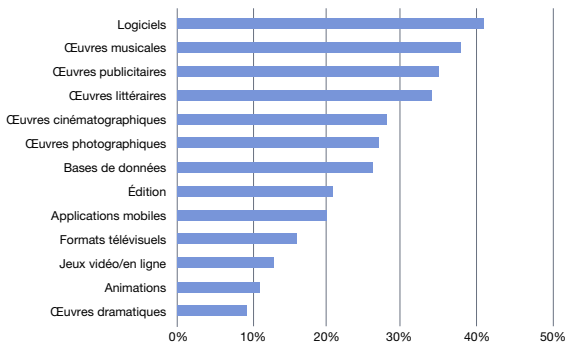
Litiges

Les réponses indiquent que plus de 60% des personnes interrogées ont été parties à des litiges entre entreprises en matière de droit d'auteur et de contenu numérique au cours des cinq dernières années. La majorité (65%) étaient des requérants ou des représentants de requérants, mais 45% étaient des défendeurs ou des représentants de défendeurs.

La plupart des litiges auxquels les personnes interrogées étaient parties étaient des litiges nationaux non contractuels. Les domaines les plus fréquemment mentionnés étaient les logiciels, les œuvres musicales, la publicité et les œuvres littéraires. En outre, les entretiens ont également révélé que les types de litiges les plus fréquents pour les personnes interrogées concernaient les atteintes et les licences.

D'après leur expérience, les litiges non contractuels étaient généralement liés à divers types d'atteintes commises par des tiers non autorisés. En outre, la majorité des personnes interrogées ont observé une augmentation des litiges en matière de droit d'auteur et de contenu numérique au cours des dernières années. Certaines ont mentionné la diversification croissante de l'utilisation des œuvres numériques protégées par le droit d'auteur et les nouveaux types de litiges qui en découlent.

Figure 0.1 Objets des litiges entre entreprises en matière de droit d'auteur et de contenu numérique



La valeur des litiges dans lesquels les personnes interrogées étaient impliquées variait, la majorité (59%) se situant dans une fourchette de 10 000 à 100 000 dollars des États-Unis. Il est à noter qu'une proportion non négligeable de personnes interrogées (36%) ont été impliquées dans des litiges ne portant pas sur une valeur monétaire.

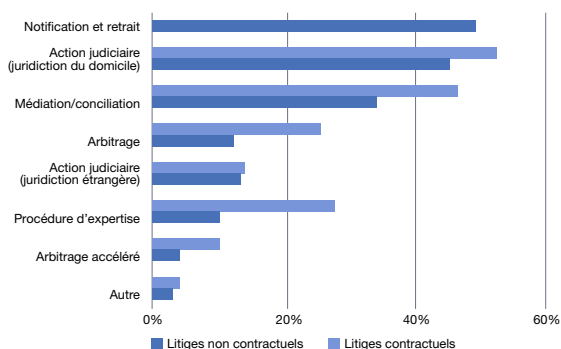
En ce qui concerne l'issue des litiges, les résultats de l'enquête montrent que les solutions les plus courantes, tant pour les requérants que pour les défendeurs, étaient les dommages-intérêts, suivis des redevances. Les déclarations faisant état d'une atteinte et les renégociations contractuelles étaient également des issues recherchées. Les litiges contractuels et non contractuels entre entreprises en matière de droit d'auteur et de contenu numérique aboutissaient souvent à un règlement.

S'agissant des mécanismes de règlement des litiges, la procédure judiciaire dans le ressort juridique du défendeur était la méthode la plus couramment utilisée pour régler les litiges contractuels et non contractuels. Compte tenu de la nature des contenus numériques, les personnes interrogées ont indiqué (sans surprise) que le mécanisme le plus fréquent de règlement des litiges non contractuels entre entreprises en matière de droit d'auteur et de contenu numérique était la procédure de notification et de retrait. Les entretiens ont en outre révélé qu'il existait relativement peu de mécanismes spécialisés pour résoudre les litiges entre entreprises en matière de droit d'auteur et de contenu numérique, ou que les parties prenantes ignoraient l'existence de tels mécanismes. Certaines organisations de gestion collective faisaient toutefois exception à cette règle, étant

dotées de mécanismes internes de règlement des litiges et ayant recours à des modes extrajudiciaires de règlement des litiges.

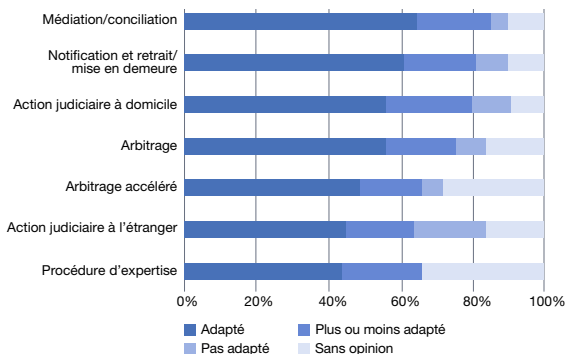
Parmi les personnes interrogées, les outils les plus communément utilisés étaient les procédures fondées uniquement sur des documents (64%), suivies des audiences par vidéoconférence (32%) et des outils électroniques pour le dépôt et la gestion des litiges (29%). Les plateformes de règlement des litiges en ligne étaient utilisées par 25% des personnes interrogées. Lors des entretiens, certaines parties prenantes ont signalé une insuffisance de bonnes pratiques dans les lignes directrices ou les protocoles de règlement des litiges.

Figure 0.2 Mécanismes de règlement des litiges utilisés



Dans l'ensemble, la perception qu'ont les personnes interrogées des divers mécanismes de règlement des litiges entre entreprises en matière de droit d'auteur et de contenu numérique semble positive : tous sont majoritairement perçus comme adaptés. Ainsi, à la lumière de l'expérience des personnes interrogées, la médiation, la procédure de notification et de retrait, l'arbitrage et l'action judiciaire devant les instances du domicile apparaissent souvent comme des mécanismes appropriés.

Figure 0.3 Perception des mécanismes de règlement des litiges

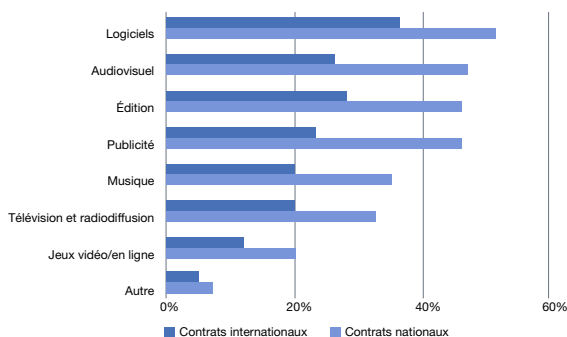


Les personnes interrogées dans le cadre de l'enquête et des entretiens semblent avoir des priorités qui se recourent en matière de règlement des litiges, qu'il s'agisse de litiges nationaux ou internationaux. Les principales priorités étaient le coût et la rapidité de règlement du litige, suivis de la qualité du résultat et de sa force exécutoire.

Contrats

L'enquête OMPI-MCST s'est également intéressée à l'expérience des personnes interrogées concernant les contrats entre entreprises en matière de droit d'auteur et de contenu numérique. Parmi les personnes interrogées, 64% avaient conclu ce type de contrats. S'agissant des domaines visés, les licences de logiciels constituaient la principale catégorie, tant au niveau national qu'international, suivies par les contrats dans l'audiovisuel, l'édition et la publicité. Il a également été demandé aux personnes interrogées si elles avaient mis en place des politiques ou lignes directrices pour la rédaction de clauses concernant le règlement des litiges entre entreprises en matière de droit d'auteur et de contenu numérique, et la majorité d'entre elles ont déclaré que c'était le cas. Parmi ces personnes, la plupart prévoient des modes extrajudiciaires de règlement des litiges dans leurs politiques ou lignes directrices.

Figure 0.4 Domaines visés par les contrats



Tendances et domaines d'amélioration

Le Centre a demandé aux personnes interrogées dans le cadre de l'enquête et des entretiens si elles avaient observé des tendances dans l'utilisation des mécanismes de règlement des litiges entre entreprises en matière de droit d'auteur et de contenu numérique. Certaines ont indiqué qu'elles avaient remarqué une augmentation de l'utilisation des modes extrajudiciaires de règlement des litiges, dans la mesure où ces mécanismes sont de plus en plus connus des parties prenantes et leur inspirent confiance. Plus précisément, les personnes interrogées ont souligné le recours accru à l'arbitrage accéléré et à la procédure d'expertise, ainsi que l'utilisation de procédures extrajudiciaires adaptées pour le règlement des litiges relatifs au droit d'auteur. Conformément à l'expérience du Centre, les personnes interrogées ont confirmé que l'utilisation d'outils technologiques visant à faciliter et à accélérer le règlement des litiges était devenue plus commune.

À la question de savoir quelles sont les améliorations qui pourraient contribuer au règlement des litiges entre entreprises en matière de droit d'auteur et de contenu numérique, les personnes interrogées ont mentionné l'élaboration de règles et de procédures normalisées, adaptées et spécialisées, ainsi que de lignes directrices en la matière. Les prestataires internationaux et neutres de services de règlement des litiges jouent également un rôle central. Les personnes interrogées ont également mentionné le recours aux processus et outils de règlement des litiges en ligne, ainsi que la nécessité d'inclure la médiation dans la législation.

Applications pratiques des modes extrajudiciaires de règlement des litiges : tendances actuelles et perspectives

Développements récents concernant les mécanismes de notification des atteintes au droit d'auteur dans l'environnement numérique

L'évolution récente de la législation met en évidence la nécessité de disposer de mécanismes efficaces offrant une alternative aux tribunaux pour le règlement des litiges entre entreprises en matière de droit d'auteur et de contenu numérique. Notamment, la loi américaine de 1998 sur le droit d'auteur à l'ère du numérique, connue sous le nom de Digital Millennium Copyright Act (DMCA) et la directive européenne sur le marché unique numérique (directive DAMUN) comportent plusieurs dispositions faisant référence au règlement extrajudiciaire des litiges. Par exemple, la directive DAMUN encourage l'utilisation des modes extrajudiciaires de règlement des litiges – en particulier, la médiation – pour négocier et conclure des accords relatifs aux droits de licence pour les œuvres audiovisuelles sur les services de vidéo à la demande. Les parties à des litiges portant sur des obligations de transparence et des ajustements contractuels liés à une rémunération juste et proportionnée des auteurs et artistes-interprètes sont également encouragées à recourir aux modes extrajudiciaires de règlement des litiges. La directive DAMUN exige également que les fournisseurs de services de partage de contenu en ligne mettent en place des mécanismes de plainte et des recours efficaces et rapides pour les utilisateurs, en cas de litige concernant la désactivation de l'accès ou le retrait d'un contenu téléversé impliquant des œuvres protégées par le droit d'auteur ou d'autres objets protégés. La directive souligne la nécessité des mécanismes de recours extrajudiciaires pour régler ces litiges, sans priver l'utilisateur de la protection juridique ou de l'accès aux tribunaux. Il s'agit essentiellement d'un processus à plusieurs niveaux pour régler les litiges portant sur l'utilisation de contenu protégé : filtrage des téléversements par les fournisseurs de services de partage de contenu en ligne, contrôle exercé par une personne physique, modes extrajudiciaires de règlement des litiges et procédures devant les tribunaux.

Les mécanismes de notification efficaces adoptés par les fournisseurs de services de partage de contenu en ligne, les fournisseurs de services Internet et les plateformes en ligne peuvent contribuer à régler efficacement les litiges relatifs aux atteintes au droit d'auteur dès leur apparition, en particulier dans les cas relativement simples. De nombreux fournisseurs de services de partage de contenu en ligne accessibles dans le monde entier ont mis en place, ou envisagent de mettre en place, des mécanismes de recours internes prévoyant une phase de

contrôle des plaintes exercé par une personne physique. Les évaluations peuvent ainsi être adaptées au contexte et surmonter les inconvénients que posent les filtres automatiques pour déterminer si une exception ou une limitation s'applique. Pour les plaintes plus complexes, il semble inévitable que même les mécanismes d'examen internes (par une personne physique) des fournisseurs de services de partage de contenu en ligne ne soient pas en mesure de régler le problème.

Mise au point de procédures adaptées et personnalisées de règlement des litiges

Dans ce contexte, une série d'options extrajudiciaires et judiciaires peuvent être nécessaires pour régler les litiges en matière de droit d'auteur de manière impartiale, comme le suggère l'article 17. 9) de la directive DAMUN. Cela signifie que nous devons examiner comment des mécanismes personnalisés de règlement des litiges peuvent aider les parties prenantes (utilisateurs, titulaires de droits, fournisseurs de services de partage de contenu en ligne) à régler efficacement ces litiges.

Le Centre, en collaboration avec les parties prenantes concernées, adapte actuellement le Règlement de la procédure d'expertise de l'OMPI pour en faire une procédure mondiale tenant compte des meilleures pratiques internationales en matière de règlement des litiges portant sur les contenus téléversés par les utilisateurs. Les parties peuvent également bénéficier des modèles de convention *ad hoc* de l'OMPI en matière de règlement des litiges.

Dans l'ensemble, les évolutions susmentionnées concernant les modes extrajudiciaires de règlement des litiges, ainsi que la mise en place de procédures adaptées, pourraient grandement améliorer le règlement des litiges en matière de droit d'auteur et de contenu numérique en favorisant l'accessibilité, le caractère abordable, la transparence, la neutralité et l'équité.

Organisation Mondiale
de la Propriété Intellectuelle
34, chemin des Colombettes
Case postale 18
CH-1211 Genève 20
Suisse

Tél.: +41 22 338 91 11
Tlcp.: +41 22 733 54 28

Les coordonnées des bureaux extérieurs de
l'OMPI sont disponibles à l'adresse
www.wipo.int/about-wipo/fr/offices

© OMPI, 2021



Attribution 3.0 IGO
(CC BY 3.0 IGO)

La licence CC ne s'applique pas au
contenu de la présente publication qui
n'appartient pas à l'OMPI.

Photo: Getty Images / © Moyo Studio

Publication de l'OMPI N° 969F/ExSum